Accord CE/Cambodge: accord de coopération

1997/0060(CNS) - 01/10/1997

Le Parlement européen a renvoyé, conformément au souhait de son rapporteur M. Luciano PETTINARI (GUE, I), le rapport portant sur la conclusion de l'accord de coopération entre la Communauté et le Cambodge. L'objectif de ce renvoi est de permettre au Parlement européen de faire pression sur le co-premier ministre Hun Sen qui a pris le pouvoir de force durant l'été 1997. M. PETTINARI estime, en particulier, que 3 conditions doivent être remplies pour que le Parlement puisse ratifier l'accord : -le respect des accords de paix de Paris d'octobre 1991, -le respect des échéances des élections qui devraient se dérouler en mars 1998 sous le contrôle des autorités internationales, -la protection des droits de l'homme, en général.